



## SEIZIÈME AVIS AUX MEMBRES DU SYNDICAT-SCFP 5757

Aux membres éligibles à la distribution des avoirs du Syndicat des techniciens et artisans du réseau français de Radio-Canada :

La présente est pour vous aviser que le Liquidateur est toujours en attente des décisions préalables des autorités fiscales, lesquelles vous seront communiquées dès leur réception.

En ce qui a trait à la distribution finale, celle-ci pourra être effectuée une fois ces dernières étapes franchies :

- Obtention des décisions préalables des autorités fiscales;
- Préparation du rapport du Liquidateur afin de faire approuver la distribution finale ainsi que sa libération;
- Calcul des montants à être versés à chaque membre et envoi d'un avis confirmant à chacun le montant final à être versé;
- Émission des feuillets fiscaux 2018 et 2019 advenant que les montants versés aux membres soient imposables en tout ou en partie.

Considérant que le délai pour obtenir ces décisions préalables est hors du contrôle du Liquidateur, celui-ci n'est pas en mesure de déterminer à quel moment la distribution finale pourra être effectuée.

Fait à Montréal, le 31 janvier 2019.

RAYMOND CHABOT INC.  
Liquidateur

Emmanuel Phaneuf, M.Sc., CIRP, SAI